

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION**

Dakar, le 2 octobre 2026

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a tenu le 2 octobre 2026 sa troisième session ordinaire, au titre de l'année 2026, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, son Président en exercice.

Ont également pris part à la rencontre, Monsieur Abdoulaye DIOP, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Jean-Claude Kassi BROU, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Serge EKUE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Kossi TENOU, Président de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Au terme des échanges, les conclusions et recommandations ci-après ont été approuvées par le Conseil des Ministres :

Au titre de la Commission de l'UEMOA

Le Conseil a examiné et adopté la Directive portant réglementation communautaire des marchés publics. Elle vise à optimiser les systèmes nationaux de passation des marchés publics des Etats membres à l'aune des standards internationaux de la commande publique. Cette révision des Directives communautaires relatives aux marchés publics et délégation de service public, prises en 2005, a pour objectif d'améliorer les capacités d'absorption des crédits d'investissements dans les Etats membres et à assurer une meilleure célérité des procédures de passation des marchés publics des systèmes nationaux dans l'Union.

Le Conseil a également examiné et adopté la Décision portant Stratégie Régionale de protection sociale de l'UEMOA pour la période 2026-2035. L'élaboration de cette stratégie vise à mieux encadrer les interventions de l'Union dans le domaine de la protection sociale, en prenant en compte les contraintes internes ainsi que les évolutions de l'environnement externe, afin d'assurer une plus grande pertinence et une meilleure efficacité des actions entreprises.

Au titre de l'AMF-UMOA

Le Conseil a félicité l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA pour les performances réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il a approuvé les comptes annuels de l'Organe au titre dudit exercice et décidé de l'affectation du résultat excédentaire en report à nouveau.

Au titre de la BCEAO

Le Conseil a donné un avis favorable pour la participation de la BCEAO et des banques commerciales de l'UMOA au Système Panafricain de Paiement et de Règlement (PAPSS ou Pan-African Payment and Settlement System). La participation à ce projet structurant devrait contribuer au renforcement des échanges commerciaux et financiers aux niveaux régional et continental.

Au titre de la BOAD

Le Conseil a approuvé la note relative à la renonciation aux immunités et privilèges de la BOAD dans le cadre de l'octroi de concours par certains partenaires : Cassa Depositi e Prestiti, l'Agence Française de Développement, la Banque Africaine de Développement, la Banque de Développement de Chine et la Kreditanstalt für Wiederaufbau.

A la fin du Conseil, les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour à Dakar, expriment au Gouvernement ainsi qu'au peuple sénégalais, leur profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 2 octobre 2026

Le Président du Conseil des Ministres

Aboubakar NACANABO